

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 29  
- ayant pris part au vote : 31  
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze, et le 3 Février à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

**Etaient présents** : M. GEORGES BEYNEY, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, M. JEAN-MARIE VITRAC

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME VERONIQUE MEISSE), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE)

**Etait absent excusé** : M. ROBERT LEON, M. NICOLAS TOMASI

M. GILBERT ANATOLE a été élu secrétaire

## DÉLIBÉRATION n° 2014/018

### **Objet : Revalorisation de la prime d'assiduité du personnel**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la revalorisation annuelle de la prime d'assiduité versée au personnel. Le montant de cette prime était fixé en 2013 à 82,00 € par mois.

Monsieur le Maire précise que la revalorisation de 2% porterait la prime à 83,64 €, arrondi à 84 € par mois avec retenue au trentième comme l'ensemble du régime indemnitaire de la commune.

### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité d'adopter la proposition mentionnée ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Georges BEYNEY

- Transmis le 10 FEV. 2014  
- Affiché le 10 FEV. 2014

